



Discours de Maurice Leroy

Ministre de la ville, chargé du Grand Paris

Paris, mardi 7 février 2012

DISCOURS PRONONCE A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU CONGRES NATIONAL « VIVONS EN FORME » A ASNIERES-SUR-SEINE

Monsieur le Préfet, Pierre-André Peyvel,
Monsieur le Sénateur-Maire de Béziers, président du club des maires « vivons en forme » cher
Raymond Couderc,
Monsieur le maire d'Asnières-sur-Seine,
Cher Sébastien Pietrasanta,
Madame la Présidente de Fleurbaix Laventie Ville Santé, Monique Romon,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Socrate disait : « *Existe-t-il pour l'homme un bien plus précieux que la Santé ?* ». Je crois bien que non. C'est ce qui explique ma présence ici, pour inaugurer ce congrès « Vivons en forme » en référence au programme de prévention de l'obésité infantile, un sujet essentiel de santé publique.

Je remercie Sébastien Pietrasanta, Maire d'Asnières-sur-Seine, de m'avoir invité dans sa ville. Je sais que votre commune est très impliquée depuis 2004 en tant que ville-pilote dans le programme « Vivons en forme ».

Je remercie également madame la professeure Monique Romon, qui est à l'origine de ce programme avec « EPODE » en 2004, de m'avoir invité à ce congrès qui a pour objectif de mieux comprendre les comportements en termes d'alimentation et d'activité physique.

Je me félicite du nouveau partenariat avec le ministère de la Ville, qui s'inscrit dans la durée. « Vivons en forme » a été mandaté par l'Agence nationale de cohésion sociale pour l'égalité des chances afin de mettre en œuvre l'appel à projet « en forme dans les quartiers », pour inciter et soutenir les villes à s'engager dans des démarches de santé de proximité favorable. 290 000 euros ont été versés aux 58 villes retenues pour le réaménagement des cours d'école. Car l'éducation nutritionnelle doit se faire d'abord à l'école. C'est donc un honneur pour moi

d'être là aujourd'hui, pour saluer le travail accompli par tous les acteurs ici présents. Vos témoignages seront, j'en suis sûr, très enrichissants.

Mesdames et messieurs, la prévention doit être au cœur de la politique de santé que je mène au service de nos quartiers populaires. Une action résolue en matière de nutrition est prioritaire. Nous le savons tous, le surpoids et l'obésité connaissent une augmentation inquiétante, surtout dans nos quartiers. Au-delà des questions nutritionnelles, la santé est un domaine qui me tient à cœur. Car mon objectif premier est le retour de la République dans tous les quartiers populaires, pour que chacun bénéficie des mêmes droits et des mêmes chances. Et qu'est-ce que le retour de la République dans les quartiers ? C'est la présence d'une médecine de proximité, ce sont des délais d'attente raisonnables pour obtenir un rendez-vous au centre médico-psychologique ou chez le dentiste. Ce sont aussi des actions d'éducation pour la santé menées auprès des jeunes pour prévenir les grossesses précoces. C'est enfin l'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin, dans leurs démarches d'ouverture de droits.

Dans ce domaine, le rôle de l'action publique est essentiel car dans le secteur de la santé, les inégalités sociales et territoriales sont criantes. C'est ce que vivent les habitants des quartiers populaires de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Vous le savez, on a plus de risques d'être en surpoids si on habite l'un de ces quartiers ! On a moins de chance de bénéficier d'une action de prévention du VIH ! On est souvent victime de discrimination à l'accès aux soins si on est bénéficiaire de la couverture maladie universelle (CMU) ! Or, les bénéficiaires de la CMU sont 2,4 fois plus nombreux dans les zones urbaines sensibles qu'ailleurs.

Le rapport 2010 de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles confirme que l'on y compte 2 fois moins de médecins qu'ailleurs. Le risque d'être atteint de diabète est 3 à 8 fois plus élevé chez les personnes en situation de précarité que chez les non précaires. Enfin, un ouvrier a 6 ans d'espérance de vie de moins qu'un cadre... et vous connaissez la suite. Ces inégalités de santé publique ne sont pas acceptables et me confortent dans ma conviction que nous devons agir en priorité en direction des habitants de ces quartiers. Je sais que vous partagez mon engagement pour un système de santé plus juste et plus équitable.

Ce que je voudrais dire aujourd'hui, c'est, qu'en plus de la recherche médicale et de l'amélioration de l'accès aux soins, au-delà des professionnels de la médecine, nous portons tous une responsabilité partagée pour la santé qui est un véritable enjeu de société.

Nous devons redoubler d'efforts pour investir davantage le champ de la prévention et de l'éducation pour la santé. Chacun peut atteindre ce bien-être, chacun peut être acteur de sa propre santé pour peu qu'on lui en donne les moyens, qu'on lui montre comment faire. Ma mission au sein du gouvernement est précisément de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

C'est pourquoi, j'ai souhaité mettre en place une dynamique qui implique les pouvoirs publics, les associations, les collectivités territoriales mais aussi le monde de la recherche. C'est le sens des Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) pour permettre, sur un territoire où la démographie médicale est insuffisante, le regroupement de professionnels de santé libéraux. Je pense aussi aux Contrats locaux de santé (CLS) pour développer des moyens d'observation, de coordination et de mobilisation des ressources sanitaires en articulation avec les CUCS. Le refus de soins mérite aussi notre attention. La Loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires votée en 2009 prévoit des sanctions.

Deux leviers existent aujourd'hui pour renforcer la santé sur tous les territoires.

La contractualisation d'abord :

Les CUCS expérimentaux possèdent un volet santé, comme l'a décidé le conseil interministériel des villes du 18 février 2011 présidé par le Premier ministre, François FILLON.

Les Ateliers Santé Ville ensuite.

Ils ont pour objet de faciliter la prévention, l'accès aux droits sociaux et l'offre de soins dans des quartiers où la problématique de l'accès aux soins est déterminante.

Les ateliers santé ville, en articulation avec les agences régionales de santé, créent une synergie entre élus, acteurs de la santé publique, de la politique de la ville et professionnels de santé libéraux.

Parce que je suis convaincu que la santé conditionne tous les actes de la vie et notamment dans les quartiers populaires, j'ai souhaité aller plus loin dans ce domaine. Depuis ma prise de fonction il y a un peu plus d'un an, j'ai renforcé le budget et le programme d'intervention de l'ACSé pour 2012.

Le CIV du 18 février 2011 a aussi décidé de prendre en compte certaines spécificités des quartiers prioritaires, comme cette prévalence de l'obésité et de surpoids des jeunes. La quasi-totalité des 253 ateliers santé ville (ASV) contribue à y apporter des réponses locales.

Mesdames et messieurs, la prise de conscience collective de l'importance de la santé et de la nutrition est aujourd'hui acquise. Reste à offrir à tous la possibilité d'en tirer les bénéfices pratiques pour soi et sa famille. C'est ce qui nous réunit aujourd'hui.

Je vous remercie.